

DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt et un, le douze novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le 08 novembre 2021 en vertu de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme BLOT Séverine, Mr BLANLUET Christophe, Mr TRITKI El Mostafa, Mr GARNIER Sébastien, Mr ROGUE Vincent, Mr DUMAS Yannick, Mr PANNETRAT Jacky et Mr GAGNAUD Christophe

Absents excusés : Mr REVENU Bruno (pouvoir à Mr GAUTHERON), Mr THOMAS Jean-Charles, Mme BOUAOUIT Geneviève et Mme CHABANNES Marie José

Absents non excusés : Mme ROBIN Eloïse et Mr GAGNEPAIN Emmanuel

Secrétaire de séance : Mr Pannetrat Jacky

La séance a été publique.

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point « IAT 2021 » : accord des conseillers.

* * * * *

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Pannetrat Jacky se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

2021/0125 PLAN DE FINANCEMENT PLSV 3

Le Maire expose au Conseil que le plan de financement du projet Parc Ludique et Sportif – phase 3 (PLSV 3) doit être modifié pour intégrer plusieurs événements nouveaux intervenus depuis la présentation du dossier de demande de subvention DETR faite auprès de la Préfecture de la Nièvre en janvier 2021 :

- la Préfecture a notifié en septembre 2021 à la Commune une dotation DETR de 122 150 €, supérieure à celle initialement demandée (104 700 €)

- la Région Bourgogne Franche Comté a notifié en juin 2021 à la Commune une dotation de 57 958 €, inférieure à celle initialement demandée (74 400 €)

- la subvention attendue de la Préfecture pour la vidéo protection (1 400 €) n'a pas été obtenue

- la subvention attendue du contrat cadre CCSN / Conseil Départemental (87 250 €) est toujours en attente du fait des élections départementales de juin 2021, qui ont retardé jusqu'à ce jour l'instruction des dossiers par les nouveaux Conseillers élus : on peut espérer une réponse avant fin 2021, certainement positive, mais comportant peut-être un montant inférieur à la demande

- la participation de la société RTE (PAP / Plan d'Accompagnement des Projets = 87 436 €), annoncée en juin 2021, avait été affectée initialement par le Conseil Municipal à

hauteur de 40 000 € sur le projet PLSV 3 ; les entretiens conduits avec RTE cet été, en accompagnement des travaux de construction des pylônes et de participation à la réhabilitation de la voirie, ont finalement conduit à proposer d'affecter la totalité du PAP sur l'opération PLSV 3, dont le caractère d'Équipement structurant et la dimension intercommunale facilitent la présentation du dossier en Préfecture (qui est déjà impliquée par la DETR)

- de plus, la Société RTE n'est plus soumise au plafonnement des aides publiques à 80 % du montant des projets.

Dans ces conditions le Maire propose au Conseil de modifier comme suit le plan de financement du PLSV 3, pour un cout du projet restant évalué à 349 000 € HT :

DETR :	122 150 € (<i>montant déjà notifié</i>)
Région BFC :	57 958 € (<i>montant déjà notifié</i>)
CCSN / Conseil Départemental :	69 800 € (<i>montant inférieur à la demande en cours d'instruction</i>)
Autofinancement Commune :	99 092 € (dont 87 436 € en provenance du PAP / RTE)
Total :	<hr/> 349 000 €

Le Conseil valide à l'unanimité ce nouveau plan de financement et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

2021/0126 PVSV 3 / ESAF / ETUDE GEOTECHNIQUE

Le Maire rappelle au Conseil que, lors d'une précédente réunion, il avait été décidé de confier l'étude géotechnique nécessaire pour finaliser le DCE de l'ESAF du PLSV3 au BET APPUISOL (qui était le seul à avoir répondu) pour un montant de 3 090 € HT.

Depuis cette réunion du Conseil le deuxième BET consulté – GEOTEC - a envoyé sa proposition qui s'élève à 1 760 € HT.

Après concertation avec l'architecte de l'ESAF, et compte tenu de ce que les prestations proposées par GEOTEC suffisent à fournir les informations techniques utiles, le Maire propose de confier la mission d'étude géotechnique au BET GEOTEC, pour un montant de 1 760 € HT. Le Conseil donne son accord à cette proposition.

2021/0127 PLSV 3 ESAF / DCE

Le Maire présente au Conseil les éléments du dossier établi par l'architecte de l'ESAF pour la consultation des entreprises (DCE), qui est conforme à l'APD déjà évoqué au Conseil.

En revanche, l'estimatif des travaux évalué en décembre 2020 à 240 000 € HT est passé à 298 000 €, soit une augmentation de 24,2 %.

Cette dérive importante s'explique par l'augmentation des prix de nombreux matériaux suite à la crise du COVID (métaux, bois, agrégats, ciment, ...), également à un lot "serrurerie" qui a été introduit, et enfin à un lot "plomberie" qu'il a fallu revoir à la hausse compte tenu des besoins en équipements sanitaires.

La consultation devrait être lancée avant fin novembre, pour une réponse des entreprises en décembre, et une finalisation des marchés en fin d'année 2021 ou en début de l'année 2022, et un chantier à démarrer en février 2022.

Le Conseil approuve le DCE de l'ESAF et mandate le Maire pour lancer la consultation des entreprises dès que possible.

2021/0128 MARCHE TRAVAUX VOIRIE

Le Maire rappelle que le Conseil a décidé lors de sa dernière réunion de confier les travaux de réhabilitation/entretien de la voirie municipale à l'Entreprise GUINOT.

Entre temps certains travaux de PAT ont été effectués sur certains tronçons de voirie objets du marché, dont il faut déduire le coût.

Par ailleurs, des travaux de protection hivernale de la route des Pierres (la partie particulièrement dégradée dans la traversée du bois de Frétys) ont été rajoutés pour boucher les grosses ornières et gros nids de poules.

Enfin le devis du 05 novembre reçu de l'Entreprise GUINOT a été découpé en deux phases comme prévu au dernier Conseil.

- l'une sur BP 2021 d'un montant de 48 473,00 € HT
- l'autre sur BP 2022 d'un montant de 61 405,50 € HT.

Le Conseil donne son accord à ces devis et mandate le Maire pour les signer et les notifier à l'Entreprise.

Il est entendu que la deuxième phase ne démarrera qu'après le vote du Budget 2022 en avril 2022, la première phase devant être réalisée immédiatement, en fonction des conditions météorologiques.

2021/0129 PLAN DE FINANCEMENT ROUTES FORESTIERES

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune a confié au BET AVRE Conseil / EXASOL, spécialisé dans le domaine des chaussées et de la voirie, une étude concernant les trois tronçons de routes forestières, dont la réhabilitation et le renforcement feront l'objet d'une demande de financement à présenter à la Région Bourgogne Franche Comté, dans le cadre de l'Appel à projet lancé par le FEADER européen.

Cette étude a permis de faire le diagnostic détaillé de chaque tronçon, de définir la solution technique proposée (couche de forme en grave bitume sur 8 cms et couche de roulement en béton bitumineux sur 6 cms) et de préciser les quantités mises en œuvre (largeur et longueur).

La demande de financement doit être accompagnée des estimations de trois entreprises, qui ont été consultées sur la base du bordereau estimatif, et dont les montants "encadrent" (deux supérieures et une inférieure) l'estimation du BET.

L'éligibilité des trois tronçons sera validée par la DDT de la Nièvre, qui s'assurera de la surface de forêt à exploiter (500 m de part et d'autre des routes de débardage utilisées par les véhicules qui évacuent les grumes).

Si les tronçons objet de la demande sont retenus, le taux de subvention pourra s'élever à 80 % du cout des travaux.

Le Maire propose au Conseil de retenir pour l'évaluation des travaux l'estimation du BET, ce qui conduit au tableau suivant pour la répartition entre subvention BFC / FEADER (80 %) et autofinancement de la Commune (20 %) :

	Pierres	Varenes	Pothier	Total
Autofinancement Commune (en €)	32 864	15 570	13 074	61 708
BFC / FEADER (en €)	131 457	63 079	52 294	246 830
TOTAL (en €)	164 321	78 849	65 368	308 530

Le Conseil donne son accord unanime à ce plan de financement, confirme la participation de la Commune à inscrire au prochain Budget Primitif 2022, et mandate le Maire pour établir la demande de subvention BFC / FEADER en conséquence.

2021/0130 PRIME IAT 2021

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 09/04/2021, les membres du Conseil ont voté une enveloppe de 6 761,74 € pour la prime IAT 2021, correspondant à un treizième mois de salaire pour l'ensemble du personnel titulaire, soit 6 761,74 €.

Suite, notamment, au recrutement en qualité de stagiaire de Mr Charmot à compter du 01^{er} septembre 2021, il propose d'augmenter l'enveloppe de cette prime de 591 €, soit un total de 7352,74 €.

Les membres du Conseil donnent leur accord unanime à cette enveloppe, dont les crédits correspondants seront inscrits dans la décision modificative ci-dessous.

2021/0131 DECISION MODIFICATIVE - Budget Commune :

Le Maire propose la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

615231	Entretien voirie	+ 18 200 €
61551	Entretien matériel roulant	+ 1 700 €
6413	Personnel non titulaire	+ 6 100 €
6411	Personnel titulaire	- 3 000 €
6232	Fêtes et cérémonies	- 1 500 €
023	Virement à la section d'investissement	- 21 500 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

160/ 2313	SALLE CONSEIL immo. en cours, construction	+ 1 500 €
207/ 2318	CHEMIN RANDONNEE autres immo. en cours	+ 2 500 €
217/ 21568	VIDEOSURVEILLANCE autre matériel	+ 2 800 €

RECETTES

021	Virement de la section de fonctionnement	- 21 500 €
1641	Emprunt	+ 28 300 €

Le Conseil valide à l'unanimité les propositions de décisions modificatives détaillées ci-dessus.

2021/0132 AVIS SUR PROJET PHOTOVOLTAIQUE LA MACHINE

Le Maire fait part au Conseil d'un courrier du Préfet de la Nièvre informant la Commune de

l'ouverture d'une enquête publique, suite à la demande formulée par la Sarl EREA Ingénierie en vue d'obtenir l'autorisation d'implanter un parc photovoltaïque sur le territoire de la Commune de La Machine.

La Commune de Sougy-sur-Loire étant limitrophe de celle de La Machine, ses habitants sont concernés par son exploitation ultérieure, ce pourquoi ils ont été consultés : l'avis d'enquête publique a été affiché en Mairie le 30/08/2011, et le dossier du projet a été déposé en Mairie du 29 septembre 2021 au 29 octobre 2021, pour y être consulté par les habitants

L'avis du Conseil Municipal doit également être transmis au Commissaire enquêteur pour le 15 novembre.

Le Maire informe les Conseillers de ce que le Conseil Communautaire de la CCSN a longuement délibéré récemment sur le dossier, le débat ayant fait apparaître que le dossier comportait des dispositions techniques (défrichement de 14 ha de la forêt des Glénons, équipement présentant des nuisances sonores à proximité immédiate des habitations, ...) très dommageables, en particulier pour le voisinage, mais plus généralement pour tous les habitants de La Machine et de ses environs.

Les conseillers communautaires se sont également interrogés sur la multiplication actuelle des parcs photovoltaïques, à l'heure où l'artificialisation excessive des sols est critiquée, dans le SCOT comme chez nombre d'agriculteurs, et aussi au regard des réflexions en cours au niveau gouvernemental sur le mix énergétique du futur, et l'opportunité d'une relance d'un programme nucléaire.

Après ces débats, le Conseil Communautaire a émis, à une très large majorité, un vote défavorable à l'encontre du projet, estimant que le porteur de projet devait « revoir sa copie », plusieurs autres projets photovoltaïques existants, en démarrage ou à l'étude, plaçant déjà le Sud Nivernais dans les territoires déjà bien situés en matière de transition énergétique.

Le Conseil valide cette analyse et émet à l'unanimité un avis défavorable à l'encontre du projet photovoltaïque porté par la Sarl EREA Ingénierie sur le territoire de La Machine.

QUESTIONS DIVERSES

/

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 20 heures 15.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2021 / 0125 à 2021 / 0132.